



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/11
24 janvier 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quatorzième réunion

Nairobi, 10-21 mai 2010

Point 4.1.1 de l'ordre du jour provisoire*

**DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE : SUIVI DES DEMANDES DE LA CONFÉRENCE
DES PARTIES DANS SA DÉCISION IX/1**

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les travaux visant à identifier des méthodes ou moyens, y compris des buts et des objectifs provisoires, ainsi que des indicateurs, dont les indicateurs actuels, afin d'évaluer objectivement la contribution de la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique agricole à la réalisation des trois objectifs et du plan stratégique de la Convention, se poursuivent (paragraphe 6 de la décision IX/1). Les objectifs et les indicateurs de la diversité biologique agricole ont déjà fait l'objet d'un travail considérable et la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a entrepris une solide évaluation de la question. Il faut faire consensus sur les moyens et méthodes pour resserrer l'intégration des facteurs liés à la diversité biologique agricole au Plan stratégique de la Convention pour l'après 2010. Le programme de travail conjoint pour l'alimentation et l'agriculture de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (paragraphe 37 de la décision IX/1) a été préparé et est joint à cette note dans la langue de l'accord. Une évaluation de l'application des Principes et lignes directrices d'Addis-Ababa pour l'utilisation durable (paragraphe 32 de la décision IX/1) conclut que les Lignes directrices s'appliquent généralement à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. La plupart des Lignes directrices devront être expliquées, ou opérationnalisées et communiquées, afin d'aborder des préoccupations précises entourant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, plus particulièrement pour les ressources phylogénétiques et les ressources génétiques animales, afin qu'elles deviennent un guide pratique de l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Les sujets susmentionnés sont appuyés par des documents d'information qui fournissent également plus de détails sur les progrès réalisés dans d'autres éléments mentionnés dans la décision IX/1, dont un rapport sur l'état d'avancement des activités intersessions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

* UNEP/CBD/SBSTTA/14/1.

RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter recommander que la Conférence des Parties adopte une recommandation ressemblant à ce qui suit :

La Conférence des Parties

1. *Prend note avec reconnaissance* des travaux en cours de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sur les objectifs et les indicateurs de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, y compris au niveau des écosystèmes et des ressources génétiques;
2. *Invite* la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à continuer à contribuer à l'application du Plan stratégique révisé de la Convention pour l'après 2010, pour les activités relevant de son mandat, en définissant des objectifs pour la diversité biologique agricole, notamment au niveau des écosystèmes et des ressources génétiques, et à suivre les progrès accomplis en appliquant les indicateurs;
3. *Exhorte* les Parties et les autres gouvernements à resserrer, et à définir, si nécessaire, des objectifs nationaux pour le programme de travail sur la diversité biologique agricole et à intégrer ces objectifs aux stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique, en ajoutant des échéances, des responsabilités et des budgets, en tant que contribution au Plan stratégique révisé de la Convention;
4. *Accueille* le plan de travail conjoint sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, joint en annexe au présent document.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision IX/1, la Conférence des Parties demande au Secrétaire exécutif i) de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organisations concernées à identifier des méthodes ou moyens, y compris des buts et des objectifs provisoires, ainsi que des indicateurs, dont les indicateurs actuels, afin d'évaluer objectivement l'application du programme de travail (paragraphe 6), ii) de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et autres organisations concernées à diffuser davantage les lignes directrices opérationnelles des Principes et directives d'Addis-Ababa pour l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, en tenant compte du caractère spécial de la diversité biologique agricole, de ses aspects distinctifs et problèmes qui nécessitent des solutions particulières (paragraphe 32) et iii) de travailler avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétariat de la Commission afin de préparer un plan de travail conjoint sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture (paragraphe 37).

2. En conséquence, le Secrétaire exécutif a préparé cette note en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les sections A, B et C de la partie II de la présente note proposent un rapport sur l'avancement des travaux sur les trois paragraphes ci-dessus. La section D contient de l'information sur les réponses à la notification 2008-130, qui lance un appel d'information sur plusieurs autres sujets abordés dans la décision IX/1 (précisés ci-dessous).

3. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aussi préparé, en collaboration avec le Secrétaire exécutif, des documents d'information contenant un rapport sur l'avancement des travaux sur divers autres sujets mentionnés dans la décision IX/1, notamment les progrès concernant l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (paragraphe 21), l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols (paragraphe 23), l'Initiative internationale sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition (paragraphe 25), l'état de la diversité biologique mondiale (paragraphe 4), les options qui favorisent l'agriculture durable, réduisent l'impact négatif de l'agriculture et contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention (paragraphe 7), les pratiques modèles concernant la question de la conservation *in situ* de la diversité biologique dans les exploitations agricoles (paragraphe 11), la diversité biologique agricole pour prise en considération dans la planification de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation (paragraphe 27) et l'application de l'approche par écosystème en agriculture (paragraphe 36). En réponse à l'invitation lancée par la Conférence des Parties au paragraphe 30 de la décision IX/1, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aussi proposé le rapport de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, les défis du changement climatique et les bioénergies à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, aux fins d'information.

4. Une version préliminaire de cette note a été publiée aux fins d'examen par les pairs, du 20 novembre au 20 décembre 2009. Les commentaires suscités y ont été intégrés.

II. SUIVI DES DEMANDES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES DANS LA DÉCISION IX/1

A. *Objectifs, buts et indicateurs*

5. Une grande quantité de travail sur les buts et les indicateurs d'intérêt pour le programme de travail sur la diversité biologique agricole est en cours. Le sujet est complexe en raison du vaste champ d'application des activités agricoles et de leurs conséquences sur les écosystèmes et la diversité biologique des systèmes agricoles et à l'extérieur des systèmes agricoles. Aucun consensus scientifique n'a encore été atteint sur les buts et les indicateurs les plus pertinents et les plus viables pour l'évaluation

de la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (sans reproduction de la série d'indicateurs utilisés à l'heure actuelle).

6. La onzième session de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2007) a reconnu l'importance de développer des buts et des indicateurs de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture afin de promouvoir l'uniformité des politiques des tribunes internationales à cet égard et de réduire le fardeau de production de rapports pour les pays. Dans son plan stratégique (2010-2017) pour l'application d'un programme de travail pluriannuel, adopté à sa douzième session ordinaire (19-23 octobre 2009), la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a pris note de la nécessité que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture participe à l'examen de la réalisation de l'objectif de 2010 et établisse une synergie pour le développement de buts et d'indicateurs pour l'après 2010 d'intérêt pour la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, notamment au niveau des écosystèmes et des ressources génétiques. La Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture devrait examiner un document établissant la portée des buts et indicateurs internationaux lors de sa troisième session ordinaire (2011). Les groupes de travail techniques internationaux de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture devraient évaluer les buts et indicateurs internationaux d'intérêt en 2012, et la quatorzième session ordinaire de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2013) examinera les buts et indicateurs d'intérêt, de même que le développement de politiques, et analysera les synergies et lacunes possibles, ainsi que les futurs travaux possibles. La douzième session ordinaire de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a aussi adopté le deuxième rapport sur l'État des ressources phytogénétiques dans le monde.

7. Une collaboration plus poussée et une synergie sont possibles entre la Convention sur la diversité biologique et la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en ce qui a trait aux buts et aux indicateurs de la diversité biologique agricole. Bien que les conclusions détaillées de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture soient attendues après l'examen des buts de l'après 2010 par la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le plan de travail conjoint des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture prévoit déjà une collaboration à ce sujet. Le Secrétaire exécutif entretient un dialogue avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant les buts et les indicateurs de la diversité biologique agricole dans le cadre du développement du Plan stratégique révisé de la Convention sur la diversité biologique pour l'après 2010, dont des moyens et méthodes de simplifier et d'harmoniser les procédés de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Secrétaire exécutif a distribué une note sur l'examen des buts et objectifs axés sur les résultats et des indicateurs connexes, et sur les ajustements qui pourraient y être apportés après 2010, aux fins d'examen par les Parties au point 3.4 de l'ordre du jour de la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/14/10).

8. Le partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique de 2010 est en voie de développer plusieurs indicateurs d'intérêt pour l'agriculture, notamment des indicateurs pour les secteurs d'activités relevant de la gestion durable, les récoltes ex situ, la diversité génétique des animaux terrestres domestiqués, l'état nutritionnel de la diversité biologique et la diversité biologique pour l'alimentation et la médecine (<http://www.twentyten.net/Indicators/tabid/59/Default.aspx>). Dix-huit organisations et institutions collaborent activement à ces efforts en qualité de partenaires pour les principaux indicateurs (<http://www.twentyten.net/keyindicatorpartners>).

9. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec Biodiversity International, a organisé deux consultations d'experts sur les indicateurs de nutrition pour la diversité biologique liés à la composition des aliments. Les premières consultations ont eu lieu à São

Paulo, au Brésil, du 24 au 27 octobre 2007. Les deuxièmes ont eu lieu à Washington, DC, le 8-9 juin 2009, au cours desquelles douze experts de huit pays ont défini et développé un indicateur possible, repéré les sources de données et les lacunes de ces données et recommandé un mécanisme de remise de rapports. Le rapport des deuxièmes consultations est en voie d'être publié en anglais, en français et en espagnol, et sera mis à disposition de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, en tant que document d'information. Les rapports de référence pour l'année 2009 sont en cours de préparation et révèlent qu'il n'y a eu que quelques enquêtes à ce jour qui ont réussi à se pencher sur la diversité biologique des aliments consommés. On s'attend à ce que le nombre d'enquêtes portant sur les aliments, notamment les variétés et les aliments sauvages et indigènes, soient à la hausse, car ils pourraient être très riches en nutriments. Ces indicateurs stimuleront la production et la compilation de données sur la composition et la consommation des aliments sous-utilisés et sauvages et des différentes variétés et espèces, et fourniront ainsi une base pour les recherches sur la diversité biologique et la nutrition.

10. Le rapport sur l'avancement des travaux (document d'information) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture destiné à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques comprend plusieurs autres activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture portant sur les indicateurs. L'évaluation de la dégradation des terres en zone aride de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est un des principaux mécanismes d'intégration de ces sujets.

11. L'OCDE organise un atelier sur les indicateurs agroenvironnementaux de l'OCDE : Leçons tirées et directions futures, du 23 au 26 mars 2010, à Leysin, en Suisse (www.oecd.org/agriculture/env/indicators/workshop). Ces indicateurs témoignent de l'intégration accrue des indicateurs liés à la diversité biologique et de la surveillance aux activités liées à l'agriculture. Cependant, il n'y a encore aucun résultat clair quant à l'utilité de ces indicateurs pour une évaluation globale des conséquences du programme de travail sur la réalisation de l'objectif de 2010 (ou ultérieur).

12. L'agriculture demeure un des principaux facteurs d'influence des résultats positifs et négatifs de la diversité biologique, et la surveillance ainsi que la communication des données sur les progrès accomplis en vue de la durabilité doivent être améliorées. L'importance du programme de travail sur la diversité biologique agricole donne l'occasion de resserrer les efforts visant à améliorer les moyens de fixer des buts (notamment en fonction des objectifs pertinents de la Convention sur la diversité biologique) et de suivre les progrès en vue de leur réalisation dans un plus grand nombre d'activités et pour un plus grand nombre de parties prenantes. Les partenaires ont déjà abordé la question dans le cadre de la mise à jour du Plan stratégique de la Convention. Identifier des moyens et des méthodes permettant aux parties prenantes agricoles de développer et de fixer leurs propres buts dans les secteurs d'activités d'intérêt, de suivre les progrès et de remettre des rapports sur ces progrès est un des principaux facteurs dont il faut tenir compte.

B. Principes et lignes directrices d'Addis-Ababa pour l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

13. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Association mondiale de zootechnie ont organisé une réunion d'experts sur l'utilisation durable des ressources génétiques animales, en Italie, en juillet 2006 (<http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,297>). Se fondant sur les Principes d'Addis-Ababa comme point de départ, la réunion avait comme objectifs principaux de définir l'utilisation durable des ressources génétiques animales, de recenser les principes directeurs, de développer un plan pour les directives techniques pour l'utilisation durable des ressources génétiques animales et de repérer les lacunes qui ne relèvent pas du mandat de ces experts. La réunion s'est aussi penchée sur les aspects sociaux de l'utilisation durable des ressources génétiques animales, plus particulièrement sur les perceptions des communautés locales à l'égard de la valeur des animaux et des conséquences de celles-ci sur l'utilisation, et sur les conséquences sociales et économiques des stratégies de reproduction et de conservation.

14. Des travaux plus poussés sur l'application des Principes et lignes directrices d'Addis-Ababa à la diversité biologique agricole ont été entrepris grâce à la collaboration entre le Secrétaire exécutif, Biodiversity International et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Un projet de document d'information résumant les résultats de ces travaux conclut que les Principes et lignes directrices d'Addis-Ababa pour l'utilisation durable de la diversité biologique s'appliquent généralement à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Ces résultats sont toutefois présentés dans un libellé assez général. La plupart des Lignes directrices devront être expliquées, ou opérationnalisées et communiquées, afin d'aborder des préoccupations précises entourant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, plus particulièrement en ce qui a trait aux ressources phylogénétiques et aux ressources génétiques animales, afin qu'elles deviennent un guide pratique des généralisations visant à améliorer l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Ce sujet et, de façon plus générale, l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, ont été abordés de façon plus approfondie dans le contexte de l'examen détaillé de l'utilisation durable, dans une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/14/7).

C. *Programme de travail conjoint de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

15. Le Secrétaire exécutif a préparé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le programme de travail conjoint joint à l'annexe I. Les éléments du programme de travail conjoint ont été pris en note à la douzième réunion de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui a eu lieu à Rome, du 19 au 23 octobre 2009.

D. *Réponses des Parties et des organisations internationales et non gouvernementales compétentes à la notification 2008-130*

16. Le Secrétaire exécutif a émis la notification 2008-130, le 3 octobre 2008, en réponse à la décision IX/1 de la Conférence des Parties, invitant les Parties et les organisations internationales et non gouvernementales compétentes à communiquer de l'information sur les pratiques modèles en matière de conservation *in situ* de la diversité biologique dans les exploitations agricoles (paragraphe 11), les leçons tirées de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique agricole aux fins de prise en considération dans la planification de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation ainsi que dans la planification intersectorielle dans les secteurs agricoles (paragraphe 27) et les activités pertinentes destinées à réduire la menace de la charge de nutriments, et surtout le dépôt d'azote, pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (paragraphe 40).

17. Quatre réponses ont été reçues (de l'Australie, la Belgique, le Mexique et la République tchèque). Elles peuvent être consultées par le biais du mécanisme de centre d'échange, sur le site <http://www.cbd.int/agro/responses.shtml>.

[In English only]

*Annex***JOINT WORK PLAN OF THE SECRETARIATS OF THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY AND OF THE FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS AND ITS COMMISSION ON GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE*****Enhancing synergies in the implementation of the programmes of work of the Convention and the multi-year programme of work of the Commission*****Phase 1: (2009-2011) Preparation for Post 2010 Cooperation****1. Introduction**

In 1997, the Food and Agriculture Organization of the United Nations, hereinafter referred to as FAO, and the Secretariat of the Convention on Biological Diversity, hereinafter referred to as the CBD Secretariat, entered into a Memorandum of Cooperation, which provided a framework in which the two Secretariats advance biodiversity initiatives of mutual interest. In May 2005, a revised Memorandum of Cooperation was signed, to ensure continued effective working arrangements. The revised Memorandum recognizes that the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture, hereinafter referred as the FAO Commission, is the international forum where Governments specifically address all components of biological diversity of relevance to food and agriculture. The revised Memorandum also contains, in article V, provision for development of joint programmes¹ of work aimed at specific objects of cooperation of mutual relevance.

FAO has supported the development and implementation of the Convention on Biological Diversity, since its entry into force. This has been done through, *inter alia*, the provision of technical and policy advice and analysis, documentation, the secondment of staff as well as technical assistance to countries. In addition, FAO's International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture, negotiated through the FAO Commission, is in harmony with the CBD. FAO is currently involved in the implementation of many thematic and cross-cutting programmes of work of the CBD including the coordination of the pollinators, soil biodiversity and biodiversity for food and nutrition initiatives.

The Conference of the Parties to the CBD and the FAO Commission have regularly recognized the importance of cooperation between FAO and the CBD and have called for development of mutually supportive activities. The FAO Commission, at its Eleventh Session, recommended “a joint work plan on biodiversity for food and agriculture between FAO and its Commission and the Secretariat of the Convention on Biological Diversity”,² and requested this recommendation be forwarded to the Conference of the Parties to the CBD. At the same Session, the Commission adopted major milestones and outputs to be addressed in its multi-year programme of work (MYPOW), over its next five sessions, and considered that it provided an excellent basis to prepare the joint work plan.

At its ninth meeting, the Conference of the Parties to the CBD, in response to the request from the FAO Commission, requested the Executive Secretary to work with FAO and the Secretariat of the Commission “to prepare a joint work plan on biodiversity for food and agriculture that would assist Parties in, *inter alia*, streamlining reporting requirements, and facilitating the dialogue at international, regional and national level between bodies dealing with environment and agriculture, while respecting each other's

¹ Although the Memorandum of Cooperation refers to joint programmes of work, this document will use the term joint work plan. Moreover the guidance provided by the FAO Commission and the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity use this terminology

² CGRFA-11/07/REP, para. 80.

mandates and intergovernmental authority³. This joint work plan between the Secretariats of the CBD and of FAO and the FAO Commission will be annexed to the revised Memorandum of Cooperation.

2. Goal and rationale

This joint work plan is aimed at enhancing synergies in the implementation of the FAO Commission's multi-year programme of work and the CBD programmes of work including work on cross-cutting issues. In the current phase, the Secretariats have focused the joint work plan on areas where cooperation can be consolidated in the short-term, for the mutual benefit of both institutions. It should therefore be noted that the scope of cooperation between FAO and the CBD is much broader than the scope of this joint work plan. New areas of work could be included in the next phases of this joint work plan or through other joint plans.

At its tenth meeting, the Conference of the Parties to the CBD will consider the post 2010 Strategic Plan for the implementation of the CBD. The joint work plan provides an opportunity to enhance long-term collaboration between CBD, FAO and the FAO Commission.

3. Mechanisms of collaboration between the FAO and the CBD

Both the FAO Commission and the Conference of the Parties to the CBD have repeatedly stressed the need for enhanced cooperation. This section presents enhanced mechanisms of cooperation at different levels.

Between Secretariats:

The Secretariats will:

- (a) Hold consultations on preparations of relevant papers, for mutual benefit;
- (b) Regularly assess progress with and update the joint work plan, at least annually, through joint Secretariat meetings (both in person and by e-mail and teleconference);
- (c) Extend mutual invitations to relevant meetings and consult regarding dates of intergovernmental and other meetings, as appropriate; and
- (d) Submit joint notifications in areas of mutual interest, to streamline reporting.

Between intergovernmental bodies:

The Conference of the Parties to the CBD (and/or its subsidiary bodies) and the FAO Commission may consider decisions or recommendations of mutual interest amongst them. They can also exchange views and develop further guidance on cooperation. In addition to any formal decisions or recommendations of these officially convened forums, communication can be expedited and enhanced through, for example, the exchange of experts to discuss a specific issue, organizing meetings⁴ between representatives, of their various bodies inter-sessionally (e.g., the Bureaux or the Chairs thereof) or otherwise liaise regarding recommendations for the next phase of the joint work plan. Where appropriate, other relevant intergovernmental forums may be provided with information of relevance to them, including any relevant decisions of the Conference of the Parties to the CBD, recommendations of its subsidiary bodies or decisions or recommendations of the FAO Commission. Bone-fide representatives of such other forums, on a case-by-case basis and subject to identified needs, may also be invited to contribute to relevant processes under this joint work plan.

³ COPIX/1, para. 37.

⁴ Membership and TORs of reference to be developed.

In preparing meeting documents, the Secretariats of the CBD and the FAO Commission will suggest ways and means to enhance collaboration between the Conference of the Parties to the CBD and the FAO Commission, such as:

- (a) Inform one another of relevant decisions and provide updates on activities adopted by the intergovernmental bodies which are relevant to the joint work plan;
- (b) Invite Bureau members of the intergovernmental bodies to participate in relevant joint Secretariat meetings to facilitate cooperation; and
- (c) Organize “joint meeting(s)” to discuss specific matters of mutual interest.

Within national Governments: Fostering collaboration between agencies responsible for agriculture and environment working on biodiversity presents an essential mechanism for promotion of synergies and avoidance of unnecessary duplication at the national level. The FAO Commission and the Conference of the Parties to the CBD have both noted the importance of this collaboration. To facilitate such collaboration, FAO and the CBD Secretariats will encourage the respective relevant national focal points to interact with their respective counterparts at the national level.

- FAO and CBD Secretariats will provide information in order to enhance cooperation between their respective focal points and their counterparts in other agencies as appropriate. Such consultation may include communication regarding documents for intergovernmental meetings, and input into development of guidance under the respective intergovernmental bodies.

4. Areas of focus

The Secretariats have agreed to address **five major areas of focus**: (i) assessments of biodiversity relevant to food and agriculture; (ii) targets and indicators; (iii) best practices for the management of agricultural biodiversity; (iv) micro-organisms and invertebrates including the international initiatives on soil biodiversity and pollinators; and (v) climate change.

4.1 Assessments: cooperation toward the preparation of global assessments of the State of the World’s Biodiversity for Food and Agriculture

The multi-year programme of work of the FAO Commission foresees the preparation of a number of global assessments leading towards *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*, including in particular the current updating of (i) *The State of the World's Plant Genetic Resources* and work towards the future updating of (ii) *The State of the World's Animal Genetic Resources* as well as the preparation of (iii) *The State of the World's Forest Genetic Resources* and of (iv) *The State of the World's Aquatic Genetic Resources*. The Conference of the Parties to the CBD, at its ninth meeting, welcomed the progress and plans made by FAO in preparing these assessments and encouraged countries to provide information that would enable FAO to complete, as planned, the preparation or updating of these reports.

(1) The updating of *The State of the World’s Plant Genetic Resources for Food and Agriculture* and related processes

- CBD Secretariat will participate in the final peer-review of the update of *The State of the World’s Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*; and
- FAO and CBD Secretariat will identify issues based on decisions of the Conference of the Parties to the CBD which are of relevance to the update of the Global Plan of Action for the Conservation and Sustainable Utilization of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture, taking into account the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture and the work of its Governing Body and FAO will bring these issues to the attention of the Commission and the Governing Body of the International Treaty.

(2) The future updating of *The State of the World’s Animal Genetic Resources* and related processes

- In relevant forums and processes, the CBD Secretariat will incorporate consideration of the FAO monitoring mechanism on the status and trends of Animal Genetic Resources, including the Domestic Animal Diversity Information System (DAD-IS), and information from FAO on progress and experience with the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources.

(3) Preparation of *The State of the World's Forest Genetic Resources*

- CBD Secretariat will participate in the conceptualization and development of *The State of the World's Forest Genetic Resources*, including participating in relevant meetings;
- Both Secretariats will promote the exchange of information received from national sources in both forums and encourage mechanisms to streamline national reporting in the future; and
- Encourage the participation of the relevant national officers supporting the preparation of *The State of the World's Forest Genetic Resources* and the CBD focal points in regional workshops and meetings of mutual interest, including the FAO regional forestry commissions, to facilitate the implementation of the CBD programme of work on forest biological diversity and the preparation of *The State of the World's Forest Genetic Resources*.

(4) Preparation of *The State of the World's Aquatic Genetic Resources*

The CBD Secretariat will participate in the conceptualization and development of *The State of the World's Aquatic Genetic Resources* and the review undertaken of the information base for aquatic genetic resources, including participation in relevant meetings;

- CBD Secretariat will provide advice on expertise related to aquatic genetic resources and linkages between the preparation of *The State of the World's Aquatic Genetic Resources* and relevant processes being undertaken through the CBD programmes of work on inland water biological diversity and marine and coastal biological diversity; and
- The FAO will provide to the CBD Secretariat available information on this subject that might be a useful contribution to the latter two programmes of work, in particular their in-depth review.

4.2 Targets and Indicators

The CBD is currently revising the Global Strategy for Plant Conservation and the Strategic Plan of the CBD for the period beyond 2010. Both include targets and sub-targets for biodiversity and indicators to assess performance towards them. FAO is a major partner of the CBD and genetic resources for food and agriculture is an important area in this context. There is a need to streamline reporting and reduce its burden on their respective Members by facilitating synergy and coordination between the FAO Commission and the Conference of the Parties to the CBD regarding these matters.

- Both Secretariats will facilitate cooperation to enhance synergy and harmony between the FAO Commission and the Conference of the Parties to the CBD on relevant aspects of the revised CBD Strategic Plan, in particular the further development and/or refinement of biodiversity targets and indicators of relevance to both the CBD and the CGRFA in the post-2010 period; and
- Both Secretariats will promote and support the development and eventual use by countries of standardised indicators for global and regional monitoring and foster streamlined reporting.

4.3 Best practices for the on-farm and *in situ* management of agricultural biodiversity

At its ninth meeting, the Conference of the Parties to the CBD invited countries and relevant organizations to submit to the CBD Secretariat best practices concerning the issue of on-farm and *in-situ* conservation of agricultural biodiversity and requested the Executive Secretary, in consultation with the FAO, to collate and disseminate this information and make it available to its Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice and the FAO Commission.

- FAO and the CBD Secretariat will jointly review contributions made by countries and explore the next steps for further work of the FAO Commission and Conference of the Parties to the CBD, if appropriate.

4.4 Micro-organisms and invertebrates including the international initiatives on soil biodiversity and pollinators

Both the Conference of the Parties to the CBD and the FAO Commission recognize the work carried out by FAO on soil biodiversity and pollinators and welcome the technical assistance provided to further the understanding of their role and importance as providers of ecosystem services. During this period FAO will be developing a number of tools and protocols and will regularly inform the Conference of the Parties to the CBD, its Secretariat and the FAO Commission on progress made. The workplan will aim to:

- Streamline information in both forums, in particular in relation to pollinators and soil biodiversity; and
- Raise awareness of the importance and value of pollinators and soil biodiversity in both forums

The Commission, the Conference of the Parties to the CBD and both Secretariats have recognised that micro-organisms and invertebrates beyond the domains of soil and pollinators are also important components of genetic resources for food and agriculture which are currently given insufficient attention. The workplan will aim to:

- Explore ways and means to improve the information availability for micro-organisms and invertebrates, other than soil biodiversity and pollinators, and share available information between them, with a view to the eventual provision of improved information to the FAO Commission and the Conference of the Parties to the CBD (including, if appropriate, its Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice) and to their respective Members.

4.5 Climate Change and genetic resources for food and agriculture

The interface between climate change and biodiversity is an emerging issue at both the FAO Commission and Conference of the Parties to the CBD. Both Secretariats will collaborate to explore the links between climate change and genetic resources for food and agriculture in particular in the following areas:

- Impact of climate change on genetic resources for food and agriculture;
- Lessons learned about ways and means to conserve and use genetic diversity to build resilience and adaptation to climate change in food and agriculture systems;
- Integration of genetic diversity considerations into climate change adaptation and mitigation planning; and
- Integration of climate change consideration in sectorial and cross sectorial planning for genetic resources;

with a view to eventually providing improved information on these subjects to the Commission and the Conference of the Parties to the CBD (including, if appropriate, its Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice) and to their respective Members.

5. Resource Mobilization

This joint work plan is subject to the availability of resources for its implementation.

Nothing in this joint work plan shall be binding on financial resources of either Secretariats unless mutually agreed in writing.

The CBD Secretariat and the FAO will regularly consult each other to determine the availability of resources required to implement the activities under this joint work plan and the most equitable way of meeting such expenditure, and, if resources are not available, the most appropriate ways to obtain them.

The FAO and CBD Secretariats may, preferably jointly or independently where necessary, seek in kind and financial resources from other organizations and agencies, including funding agencies, for implementation of activities under this joint work plan.

6. Duration and timeline

Phase 1 of this joint work plan concludes on 31 December 2011. Important milestones for this period are:

- CGRFA-12 (October 2009): Joint progress report presented. (FAO Secretariat will lead on this, draft available July 31 2009);

SBSTTA – 14 (May 2010): Joint report presented as requested by COP-9 together with recommendations by CGRFA-12. (FAO Secretariat to provide draft input by 31 October 2009, Secretariat of the CBD to incorporate the information into documents prepared for SBSTTA 14);

- COP-10 (October 2010): Guidance on progress made and future work; and
- CGRFA-13 (2011): Guidance on progress made, the outcomes of COP-10 and future work.

Consideration will be given to organizing, between COP-10 and CGRFA-13, a joint meeting with representatives of environment and agriculture to discuss phase II of this joint work plan, including mechanisms to improve streamlining of reporting and facilitation of sectoral dialogue.

7. Focal points for this joint work plan

Since this joint work plan is between the FAO and the Secretariat of the CBD it is agreed that the focal points for this joint work plan shall be designated from within respective Secretariat staff. This does not preclude the designation of additional focal points in, for example, the various bureaux of the relevant subsidiary bodies.

The focal points shall be:

For the CBD:

The Principal Officer, Scientific, Technical and Technological Matters; and

The Programme Officer in charge of the programme of work on agricultural biodiversity at the Secretariat.

For the FAO:

The Senior Officer, Crop Biodiversity, co-chair of the Interdepartmental working group on Biodiversity for food and agriculture; and

The Senior Liaison Officer of the FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture.
